

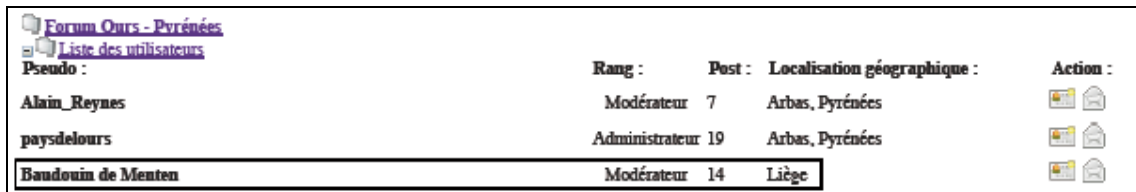
M. Jean Omnes et ma réponse à propos d'une « découverte » du blog « La Buvette des Alpes » et de l'AOC Barège-Gavarnie.







M. Jean Omnes écrit, je ne suis pas sûr qu'il sache lire.

Sa réponse à mon analyse : <http://www.buvettesdesalpages.be/2012/10/moutons-gardiennage-ou-semi-liberte.html>. On trouvera cette analyse en cliquant sur le lien qu'il donne au début (la thèse de Bruno Besche-Commenge). Reprenons par étape son discours par rapport à ce que j'ai écrit.

1) – Eugénisme

Oui, au delà de postures qu'il exhibe d'ailleurs de moins en moins, le blog « la Buvette des alpages » attaque de façon de plus en plus violente, haineuse et personnelle celles et ceux qui ne correspondent pas à la façon dont pour lui doit s'exercer en montagne le métier d'éleveur. Que son rédacteur soit aussi « modérateur » du forum de l'ADET en dit long sur cette modération et sur l'ADET et ses seigneurs (pour ce statut voir <http://paysdelours.discutbb.com/membres-69016-1.html>).



Pseudo :	Rang :	Post :	Localisation géographique :	Action :
Alain_Reynes	Modérateur	7	Arbas, Pyrénées	 
paysdelours	Administrateur	19	Arbas, Pyrénées	 
Bandouin de Menten	Modérateur	14	Liège	 

Sur son blog, l'immodéré modérateur stigmatise un groupe entier, ses pratiques, ses savoirs dans des formes et avec des termes qui relèvent bien de ce « *racisme culturel* » que l'UNESCO rejetait au même titre que les pratiques eugénistes. Et c'est en ce sens que je maintiens qu'il s'agit bien, *d'une certaine façon* (mais M. Omnes « oublie » de citer ces mots), *d'une forme* (autre mot « oublié ») d'eugénisme culturel : dans les deux cas, on rejette, cherche à éliminer ce qui ne correspond pas au modèle idéal défini comme norme.

En associant ces deux niveaux de rejet je n'invente rien, très abondante bibliographie sur ce très ancien lien, ça commence avec le « βάρβαρος : *barbaros* » des Grecs antiques auquel les Romains finirent de donner sa valeur stigmatisante.

2) – M. Omnes fait de l'histoire comme aux champs le Sous Préfet faisait des vers

La Buvette croyait avec Rondou avoir trouvé un argument justifiant sa stigmatisation des pratiques actuelles des éleveurs de l'AOC Barèges-Gavarnie. En fait elle étalait son ignorance, et, pour aggraver son cas, sur ce qui est une différenciation majeure de tous les pastoralismes mondiaux : les grandes transhumances venues de l'extérieur, pour des périodes limitées dans le temps, n'ont rien à voir avec les transhumances courtes des éleveurs bergers locaux ; parfois les deux formes sur le même montagnes, c'est le cas en Barège. L'espagnol a deux mots pour dire cette différence, pas le français : *trashumancia* vs. *trastermitencia*.

A la fin d'ailleurs M. Omnes ne peut faire autrement que de reconnaître cette différence : « *il est un fait indéniable que certains troupeaux, souvent peu nombreux, étaient surveillés par leurs propriétaires à leurs risques, mais la majorité, surtout des grands troupeaux, nécessitait un gardiennage permanent durant la durée des estives.* » (je mets en gras, comme ensuite). Elle est essentielle car c'est elle qui est en jeu aujourd'hui : l'AOC Barèges-Gavarnie c'est bien uniquement des éleveurs locaux, pas du tout de grands transhumants.

Mais « *souvent peu nombreux* » est une des inventions de M. Omnes qui d'ailleurs écrit l'inverse exact au début de la même page 3 : « *Il est évident que nombre de bergers propriétaires de troupeaux, pour des raisons de rentabilité, prenaient le risque de les laisser en semi liberté.* » Nombre de = peu nombreux, comprenne qui pourra ... Passons sur le fait que « *prendre des risques* » (en l'occurrence celui de faire attaquer son troupeau et donc d'être ruiné à une époque où c'était souvent le bien principal) « *pour des raisons de rentabilité* » ... ça questionne quand même un peu ! Pas sur la cohérence des propriétaires en question.

Venons en, dans le même jus, à M. Omnes « historien » ...

Faire de l'histoire ce n'est pas reprendre, au mieux, des travaux de seconde main, qui plus est pour n'en extraire que ce qui arrange la thèse qu'on veut défendre, voire en les déformant. C'est d'ailleurs ce que fait notre « historien » à propos de mon texte : « *selon notre auteur, il n'y aurait aucune raison que les bergers gardent leurs troupeaux pour les protéger des prédateurs /.../, car ils ne l'ont, d'après lui, jamais fait.* ». Quelle imagination. C'est grand ! Où trouve-t-il dans mon texte ce que je mets en gras ? Je n'ai pas écrit un seul mot sur cette protection, ce n'était pas l'objet de l'article de la Buvette et je n'ai pas abordé ce problème.

Déjà écrire « *il est indéniable que* », « *il est évident que* » est inquiétant chez qui se voudrait historien sérieux : aucune « évidence », aucun caractère « indéniable » de quoi que ce soit en histoire ; ici comme ailleurs la démarche scientifique ne permet que de confirmer ou non des hypothèses en utilisant les sources et méthodes reconnues pour ce faire, en contextualisant chaque donnée, et citant ses sources.

C'est la démarche que j'ai suivie, en simplement picorant dans des milliers d'archives directement dépouillées, des heures d'enquêtes de terrain, d'innombrables lectures ; et les références permettent à chacun de vérifier ces sources. Mon trop long article était en fait très court par rapport à tout ce qu'il eût fallu citer et davantage développer. Mais tout y était, pour qui sait lire.

La période couverte partait de 1349 à Barèges, passait par Froidour en 1667, Ramond au XVIII^e, d'indubitables sources d'archive au XIX^e, pour en venir, au XX^e s., à des témoignages directs. Tous montraient effectivement que, pour citer M. Omnes lui-même, « *nombre de bergers propriétaires de troupeaux* » menaient leurs bêtes en semi-liberté, troupeaux en « *escabòts* » versant catalan et gascon avec le même mot.

Mais comme M. Omnes n'y connaît pas grand chose, à peine plus que la Buvette, il confond tout.

2-a) – Semi-liberté n'a jamais voulu dire sans surveillance : c'est ce que montraient les archives citées, comme les témoignages directs dont le premier précisait clairement cette forme souple de conduite : « *nous n'y sommes pas tout le temps, mais nous y sommes toujours pour les contrôler.* » Le système - je l'indiquais sans m'y appesantir, M. Omnes ne l'a pas remarqué - reposant sur une véritable culture commune des troupeaux et des hommes attachés en continu aux mêmes montagnes, et qui y ont développé un savoir des parcours selon les moments et les herbes. L'homme restant l'ordonnateur : « *nous les laissons libres ou nous les mettons où nous voulons* » disait le premier témoin. D'où semi-liberté à la fois pour cette raison et pour « *nous y sommes toujours pour les contrôler* ».

C'est exactement ce que disait en Vallée d'Aure la pétition des éleveurs en 1891 : face au forestier qui parle de « *gardien* », eux répondent : « *surveillance* ». En 1853, sur le territoire actuel de l'AOC, le maire de Luz allait encore plus loin : la dispersion des bêtes était telle sur ses montagnes que pour les avoir toutes sous les yeux « *il faudrait autant de bergers presque que d'animaux.* » Pour ce même territoire, le grand témoin Fédacou confirmait ce que l'auteur du livre consacré à ce témoignage m'écrivait par ailleurs : à Campan et Barèges, « *les ovins se gardaient seuls, on allait les voir de temps en temps.* »

2-b) – Comme ce sont le territoire et les pratiques de l'AOC qui étaient visés par la Buvette, je n'avais pas abordé les situations complexes qui par ailleurs caractérisent le pastoralisme pyrénéen, et notamment les conflits, très fréquents, auxquels M. Omnes fait référence ajoutant : « *Il était impensable dans un tel contexte de laisser les troupeaux en semi-liberté.* » Là encore, sous une apparente « évidence indéniable », c'est ne strictement rien comprendre au rôle que jouaient ces conflits, ni à la société pyrénéenne dont ils révèlent en fait un trait culturel majeur. Les violences sont réelles et répétitives, les prendre telles quelles sans les contextualiser, c'est tout sauf faire de l'histoire.

La situation décrite en Barège dès 1319 se situait cependant dans ce cadre conflictuel : les bêtes fugueuses étrangères étaient saisies et à l'amende, celles des troupeaux locaux simplement invitées, « *sans recevoir de mal* », à revenir chez elle. Pour ceux qui connaissent le pastoralisme pyrénéen autrement que de façon superficielle, la référence aux conflits de voisinage était claire.

Ceux-là ont fait automatiquement la liaison avec une institution centrale dans ce pastoralisme : la possibilité ou non de « *compascuité* », selon l'état des relations humaines entre estives concernées, de conflit ou non sur les limites et les droits, entre les deux versants comme vallées voisines. Le mot signifie simplement : pâturage en commun, sur le même territoire.

Il faut en outre distinguer cheptels, situations et moments : on trouve partout des façons de conduire les bêtes très différentes selon qu'il s'agisse de bovins, d'ovins, de chevaux (les plus libres toujours), selon que l'on pâture à l'étage intermédiaire ou à tel ou tel degré des estives. C'est toujours très complexe, l'erreur fréquente étant de généraliser à tous les niveaux et moments ce qui ne concerne que l'un d'entre eux, et tout cela en outre a

pu évoluer dans le temps. Un exemple que j'emprunte à la remarquable étude d'un grand juriste aragonais, Victor FAIREN, en 1956⁽¹⁾.

Il concerne d'une part les vallées frontalières d'Aézcoa et Cize, de l'autre côté Saint-Jean-Pied-de-Port, d'autre part celles de Salazar et de la Soule (p. 181 e.s ; et 214 e.s.). Une situation de compascuité existe entre les vallées, reconnue lors du traité des frontières de 1856. Comme dans toute compascuité, le traité prévoit l'occupation du terrain voisin de soleil à soleil, troupeaux et bergers doivent revenir chez eux pour la nuit.

Mais entre elles les communautés passent régulièrement des accords beaucoup plus souples. Bovins et chevaux peuvent rester en permanence chez le voisin, parce que le terrain est difficile, que l'aller et retour incessant présenterait des risques, « *sans parler de la souffrance des bêtes obligées de subir les nombreux mauvais tours qu'il faudrait alors leur donner* » (p. 197 – M. Omnes, comme il le fait à propos des témoins que je cite pour la même attention au bien être de leurs troupeaux, trouvera ici nouvelle matière à exercer sa bile ignorante en parlant de « *rousseauisme /.../ de nos jours on dirait bisounours* »)

Pour les ovins, jusqu'au premier août, les bergers de la vallée de Cize qui entrent pour pâturer dans les montagnes d'Aézcoa doivent tenir toutes leurs bêtes en un seul troupeau et revenir pour la nuit à proximité de leurs cabanes, mais passée cette date, ils pourront les laisser en liberté. Cependant, si quelque berger veut laisser une partie de son troupeau en totale liberté avant cette date, il peut le faire mais devra se mettre d'accord directement avec le Conseil d'Aézcoa en précisant le nombre de bêtes concernées et versant la somme de 10 pesetas par tête de bétail.

D'Est en Ouest la même complexité se retrouve constamment modulée dans le temps pour les mêmes espaces (voir par exemple la situation des *emprius* andorrans).

Dans les cas cités par M. Omnes, comme dans « *La guerre des limites, 1735-1744* » analysée par Annie Brives pour Gavarnie et les pâturages d'Ossoue (encore le territoire de l'AOC)⁽²⁾, les violences ont pour cause un profond désaccord sur le droit à occuper l'estive, parfois sur sa propriété. Ceux qui décident de déclarer la guerre ne peuvent donc accepter la compascuité, doivent affirmer leur droit unique et inaliénable : accepter sur le territoire qu'ils revendiquent seuls la présence du bétail de l'ennemi serait lui reconnaître un droit dont ils ne peuvent accepter ne serait ce que l'ombre.

Pour eux, il ne s'agit pas de « vol » de bestiaux lorsqu'ils capturent les bêtes sur le territoire en litige, mais d'une saisie à valeur juridique par laquelle ils affirment un droit qu'ils refusent au camp d'en face ; celui-ci conteste, considère la « saisie » comme un « vol » ; d'où les « guerres » où les bêtes deviennent les otages des prétentions humaines à s'approprier le terrain.

Parler de « vol », comme l'écrit M. Omnes dans sa note A, c'est adopter le langage d'un des deux camps ce n'est pas faire de l'histoire.

En effet, il ne faut pas faire dire à ces guerres ce qu'elles ne disent pas. Autour du droit ou non à la compascuité, du droit ou non à jouir de telle estive ou non aux dépens de l'autre, se joue en fait un trait central du pastoralisme pyrénéen. Il est décrit par J. BECAT, dans un article consacré à sa forme catalane et andorrane l'*empriu*, comme « *des relations de force mais édulcorées par le "pactisme"* »⁽³⁾, effectivement chaque camp savait bien qu'un pacte, toujours provisoire, était indispensable pour continuer à vivre, une forme d'équilibre à l'intérieur même du conflit, la guerre froide perpétuelle ... devenant régulièrement assez chaude ! D'où un nouveau pacte. C'est sans fin ...

Même analyse à l'Ouest cette fois du massif dans un article de J.P. BARRAQUE au titre révélateur : *Du bon*

(1) Victor FAIREN, *Facerías internacionales pirenaicas*, Instituto de Estudios Políticos, MADRID, 1956

(2) Annie BRIVES, *Pyrénées sans frontière – La vallée de Barèges et l'Espagne du XVIII^e siècle à nos jours*, Société d'Etudes des Sept Vallées, Argelès-Gazost, 1984 – Pages 69-77 pour cette guerre.

(3) Joan BECAT, *Limites et conflits territoriaux, aménagement et gestions traditionnelle et actuelle du territoire : originalité et banalité de l'Andorre*, in ss. la direction de Michel Brunet et alii, *Pays Pyrénéens & Pouvoirs Centraux, XVI^e - XX^e s., actes du colloque de Foix des 1 – 3 octobre 1993* – Association des Amis des Archives de l'Ariège, Conseil Général de l'Ariège, s.d.

usage du pacte /.../⁽⁴⁾. Après avoir identiquement remarqué que la violence surgit lorsque les anciennes formes d'accord ne répondent plus à la situation présente, il la décrit comme un signal envoyé à l'adversaire à travers des actes compris de tous à leur juste niveau : ne pas mener à l'irréversible mais ouvrir une nouvelle phase de négociation. Et il conclut : « *Le pacte est ainsi l'aboutissement de la violence canalisée qu'il rend inutile en la formalisant et en la remplaçant par des procédures, le plus souvent amiables. C'est ainsi que se trouve définie une nouvelle paix.* »

Pour cette zone, Christian DESPLAT rappelle les dates auxquelles, sous l'Ancien Régime, Pays de Cize, en Navarre française, et vallée espagnole de Salazar renouvellent ainsi leur pacte : 1445, 1507, 1556, 1568, 1609, 1618, 1717, 1751, 1759... Le terme qu'il emploie ensuite pour nommer ces traités convient à toutes les situations semblables sur la chaîne⁽⁵⁾ : « *Ces incessants renouvellements des lies et passerries le disent assez : ces traités étaient des armistices.* » L'on a vu ci dessus comment dans son étude décrivant la situation des années 1950, Victor FAIREN montrait que, dans la même zone, le « pacte » avait fini par aboutir à une véritable liberté des bêtes et des hommes. Et cela, paradoxe uniquement pour qui n'a rien compris, alors que la frontière cette fois définitive aurait « dû enfin » renvoyer chacun sur son territoire propre et que les mêmes, aux siècles antérieurs, s'étaient opposés dans ces conflits sans fin alternés de pactes plus sereins que l'on trouve partout.

L'aspect juridique du problème vient en effet en second. Si les troupeaux avaient été tenus serrés, regroupés, contraints comme cela se faisait dans les pays de grande culture où c'est au milieu des parcelles cultivées qu'ils devaient trouver nourriture, ces zones de respiration pour bêtes et hommes auraient été inutiles. Les façons de mener le bétail que résume la formule d'Adrien C. : *en semi liberté, c'est là qu'elle sont bien, c'est là qu'elles profitent* ... toute cette culture d'éleveur fondée sur l'observation patiente, incessante des bêtes et du milieu, **exigeait** la compascurité et le pacte. C'est, dans ce cadre, une nécessité zootechnique et pastorale avant que d'être juridique, politique, sociologique, voire symbolique.

C'est d'ailleurs bien ainsi que s'achève, sur le territoire de l'AOC *la guerre des limites* étudiée par Annie Brives. Les Aragonais ont tué, détruit ce qu'il y a de plus symbolique à Gavarnie, les cabanes fromagères, le moulin et l'église, capturé des prisonniers, saisi et vendu aux enchères chez eux des moutons de race barégeoise déjà très appréciés pour leurs qualités gustatives ... ils déposent les armes, reconstruisent ce qu'ils ont détruit, paient des réparations pour les tués et blessés. Quant aux montagnes objets de cette guerre, « *elles seront désormais affermées aux enchères chaque année à Luz. Les Espagnols et les Français ont des droits égaux et le produit de la ferme sera partagé entre les deux vallées* ». Cette Concorde va durer pendant plus d'un siècle et les brebis locales pourront continuer à *s'échapper impunément* (c'étaient les mots de Froidour) sans être pénalisées à l'inverse des transhumantes, comme elles le faisaient déjà en 1349.

Ce n'est pas une fuite de ma part, mais reprendre ainsi point par point tout ce que M. Omnes survole dans son papier demanderait encore beaucoup trop de pages pour être fait comme il le faut, à partir de documents primaires (ceux qui peuplent les dépôts d'archive, les pain et vin de l'historien) et de travaux scientifiquement non incertains.

En soulevant si maladroitement ce problème des conflits, en lisant tout aussi maladroitement ce que j'avais écrit, en écrivant noir et blanc dans les mêmes pages, M. Omnes, décidément, fait de l'histoire comme aux champs le Sous Préfet faisait des vers, en dilettante.

B. Besche-Commenge, 18 octobre 2012

⁽⁴⁾ Jean-Pierre BARRAQUE, *Du bon usage du pacte : les passerries dans les Pyrénées occidentales à la fin du Moyen Age*, Revue Historique, 124e année, Tome CCCII/2, 2000, pages 307-335.

⁽⁵⁾ Christian DESPLAT, *La société pyrénéenne moderne entre autonomie et dissidence (Pays d'États des Pyrénées occidentales)* in *La Montagne à l'époque moderne*, Presses de l'Université de Paris Sorbonne, Paris, 1998.